

## Principe

L'indemnisation du chômage partiel a été instituée afin d'atténuer les répercussions sur la rémunération des salariés des baisses brutales et imprévisibles de l'activité d'une entreprise et pour éviter des licenciements.

La mise en chômage partiel ouvre droit non au paiement d'un salaire mais à l'allocation spécifique. Pour chaque heure chômée indemnisable, vous devez verser à vos salariés une indemnité horaire et obtenir en contrepartie de l'Etat une allocation d'activité partielle.

Ainsi, en période d'activité partielle, vous devez verser à vos salariés une indemnité correspondant à 70 % de leur salaire horaire brut par heure chômée et 100 % de leur salaire net horaire s'ils suivent une formation pendant les heures chômées.

En tant qu'employeur, vous percevez une allocation financée conjointement par l'Etat et l'assurance chômage :

- Pour une entreprise de 1 à 250 salariés, 7,74 € par heure chômée par salarié ;
- Pour une entreprise de plus de 250 salariés, 7,23 € par heure chômée par salarié.

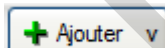
Les indemnités d'activité partielle versées par l'employeur à ses salariés ne sont assujetties ni au versement forfaitaire sur les salaires, ni aux cotisations salariales et patronales de Sécurité sociale

**En revanche, elles sont assujetties à la CSG au taux 6,20 % et à la CRDS au taux de 0,50 %. Ces deux contributions sont calculées sur la base de 98,25 % de l'indemnité versée (application d'un abattement de 1,75 % pour frais professionnels).**

## Tempo

**Création de la prime :** Fichiers ... Primes...

Ajout de la prime :



Cliquer sur le bouton , renseigner le code de la prime (exemple CPA) et le libellé.

Dans les conditions mettre 70% pour un calcul automatique des 70% du taux horaire, mettre NF pour ne pas les facturer.

Mettre le numéro 4073 dans la case « Rub Imposable » et tabuler pour créer la « Rubrique Générale ».

Cocher « Sans ICCP/CTT, Sans IFM et Hrs payées ».

Valider.

**Tempo Intérim - Gestion des primes**

Numéro de prime : CPA  Supprimée

Libellé de la rubrique : Allocat. d'activité Partielle

Texte Fact+Ctr.Client :

JTC :

Condition : 70% NF

Rub. imposable... : 4073 Allocat. d'activité Partielle

Rub. non imposable... :

Taux Maximum Payé :  Facturé :  Montant Frais :

Commentaire :

Article Cadeau :

Rub Chainée  Ctr Chainée

Sans TVA     Hrs Fillon     Négatif interdit     Quantité obligatoire (RH)  
 Sans ICCP/CTT     Tps Fillon     Pause déductible Teps  
 Sans IFM     NonHrsFillon     Hrs Remun Lodeom  
 Hrs travaillées     HrsTeps N     Hors Marge (débours)  
 Déplacement panier     HrsTeps S     Cet Acquis  
 Pas sur Contrat     Tva N°2     Cet Pris  
 Texte (np,npf)     Paiement manuel     Texte (fa,np)  
 Acpte-Facture     Coef 'Heures'     Coef 'Non Imp'  
 Hrs Facturées     Congés (payés) pris     Sans ICP/Cdi  
 Hrs payées     Prime "Intempérie"     + GMMR/Cdi

### Saisie du Relevé d'Heures

Saisir la prime – attention sur le calendrier (jour) mettre le code absence 5 (chômage partiel) pour obtenir le bon plafond de sécurité sociale. Saisir le nombre d'heure chômés.

Jour	N°	H.Jour	H.Nuit	Chantier	Ab	Déjà	Ab	Heures	H.Payée
Lun	03				5			Travaillées	
Mar	04				5			Normales	
Mer	05				5			.. sup >35	
Jeu	06				5			.. sup >43	
Ven	07				5			... sup t3	
Sam								R.c.>99	
Dim								Route	
Tot								Fériés n tra	
								Dimanche	
								Cpl nuit	

lfm :   Fin de Mission

Prime	Libellé	Lib +	Jtc	Qt. payée	Tx. payé
CPA	Allocation d'activi...			35,00	7,11

### Banco

Fichiers ... Rubriques Générales...

Se placer sur la Rubrique Générale 4073.

Mettre n° de cumul (137 par exemple) dans la rubrique générale dans résultat.

Rappel : création d'un cumul, Faire F1, chercher dans la liste un cumul sans libellé, modifier le libellé pour mettre par exemple « All Activité », valider.



Le cumul 42 permet de connaître le montant salarial de la CSG.

Mettre dans Rubrique chaînée le numéro de la CSG non-imposable sur chômage partiel (5140 dans notre exemple)

### Rechercher la rubrique dans les 5000

La deuxième dont le taux est à 2.90 %  
Modifier la rubrique comme suit :

**5140 - CSG / Intemp+ChomPart (Non Imposable)**

Détail Complément Rub.Perso

Description  
Intitulé : CSG / Intemp+ChomPart  
Type :  Montant  Texte Cond.  Assiette  
 Texte  Dates  
Sens :  Payer  Retenir  
Usage :  Permanent  Exceptionnel  Supprimé

Mois de paye en cours  
Février 2020

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	E
	CM	72		RG	2,900			
+	CM	137		%	RG	1,000		
%	RG	98,250	x			=		
=								

A cumuler dans :  
42

Note :  
Rubrique chaînée : 5140  
[Vers Modif en liste \(Tepa\)](#)

Faire les mêmes modifications pour la rubrique 5140. Sans mettre de cumul sous la base.

### Cas 2 Les rubriques de CSG n'existent pas, il faut les créer par le bouton ajouter

Créer la rubrique à 3.8 comme ci-dessous :

**4150 - CSG / Intemp+ChomPart (Net Imposable)**

Détail Complément Rub.Perso

Description  
Intitulé : CSG / Intemp+ChomPart  
Type :  Montant  Texte Cond.  Assiette  
 Texte  Dates  
Sens :  Payer  Retenir  
Usage :  Permanent  Exceptionnel  Supprimé

Mois de paye en cours  
Février 2020

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Σ	Résultat	E
	CM	137		RG	3,800			
%	RG	98,250	x	%	RG	1,000		
=						=		

A cumuler dans :  
44

A cumuler dans :  
42

Note :  
Rubrique chaînée : 5140  
[Vers Modif en liste \(Tepa\)](#)

Bien mettre le cumul 44 et la rubrique chaînée.

Le cumul 42 permet de connaître le montant salarial de la CSG.

Créer la deuxième dont le taux est à 2.90 %.

**5140 - CSG / Intemp+ChomPart (Non Imposable)**

Détail Complément Rub. Perso

Description  
 Intitulé : CSG / Intemp+ChomPart  
 Type :  Montant  Texte Cond.  Assiette  
 Texte  Dates  
 Sens :  Payer  Retenir  
 Usage :  Permanent  Exceptionnel  Supprimé

Mois de paye en cours  
 Février 2020

Formule de calcul

B	Base	E	%	Taux	E	Résultat	E
CM	137		RG	2,900			
%	RG	98,250	%	RG	1,000		
x			=				
=							
A cumuler dans :			A cumuler dans :			A cumuler dans :	42

Note :  
 Rubrique chaînée :  
[Vers Modif en liste \(Tepa\)](#)

Faire les mêmes modifications pour la rubrique 5140. Sans mettre de cumul sous la base.

Pour toutes ces rubriques, vérifier les comptes de l'onglet complément.

**4073 - Allocation d'activité Partielle (Net Imposable)**

Détail Complément Rub. Perso

Mois de prise en compte

<input checked="" type="checkbox"/> Janvier	<input checked="" type="checkbox"/> Juillet
<input checked="" type="checkbox"/> Février	<input checked="" type="checkbox"/> Aout
<input checked="" type="checkbox"/> Mars	<input checked="" type="checkbox"/> Septembre
<input checked="" type="checkbox"/> Avril	<input checked="" type="checkbox"/> Octobre
<input checked="" type="checkbox"/> Mai	<input checked="" type="checkbox"/> Novembre
<input checked="" type="checkbox"/> Juin	<input checked="" type="checkbox"/> Décembre
<input checked="" type="checkbox"/> Tout cocher/décocher...	
<input type="checkbox"/> Sans Sauvegarde Soap	

Comptabilisation

Part salariale	Part patronale	Analytique
Débit : 6414000	Débit :	Poste :
Crédit : XMMMMMM	Crédit :	<input type="checkbox"/> Globalisée par taux
<input type="checkbox"/> Détaillée	Caisse Jal Cot : 0	<input type="checkbox"/> Tx avec RéducTepa
<input type="checkbox"/> Jal/Rub avec Base	Période : Mensuel	<input type="checkbox"/> Cotisation plaf. Tépa
<input type="checkbox"/> Rubrique ANI Prev	<input type="checkbox"/> Mt Hors Regul SMIC	<input type="checkbox"/> Hrs Compl ou Equiv
<input type="checkbox"/> Editer en Souligné	<input type="checkbox"/> Brut IJSS	Dont Hrs125% : 0
<input type="checkbox"/> Brut Hors C.P.	<input type="checkbox"/> Hrs Norm Hors Plaf	<input checked="" type="radio"/> Sans <input type="radio"/> CD <input type="radio"/> LD

### Journal des cotisations :

Ajouter les RG 4150 et 5140 dans la liste des rubriques à inclure pour le journal des cotisations.

Fichiers... Constantes ...onglet Paramètres

Liste des rubriques à inclure (séparées d'un blanc)

4100 5100 4150 5140

### Bulletin de paie :

En bas du bulletin de paie vous aurez le nombre d'heure de l'allocation partielle et le montant, ce dernier ne sera soumis qu'aux deux CSG.

4073	Allocat. d'activité Partielle	35,000	7,110	248,85	
4100	C.S.G ~ (%)	340,387	6,800		-23,15
4150	CSG / Intemp+ChomPart (%)	244,495	3,800		-9,29
<b>Total</b>	<b>Imposable *+</b>			<b>516,43</b>	
5100	C.S.G 2.9 % ~ (%)	340,387	2,900		-9,87
5110	Impôt prélevé à la source (PAS (Taux neutre))				
5140	CSG / Intemp+ChomPart (%)	244,495	2,900		-7,09

## Paramétrage DSN :

Dans Banco, DSN configuration

Dans l'onglet Rubriques Générales, onglet les rémunérations, sur la rubrique 4073 indiquer le type de rémunération 019 heures d'activité partielle.

Dans l'onglet Cumul et rubriques particulières, indiquer le cumul de la CSG sur revenus de remplacement, dans notre exemple le 44.

## Déclaration DSN :

Dans la gestion « déclaration URSSF et Organisme » vous devez retrouver le code type 060 pour la déclaration de la CSG sur activité partielle.

027	D	CONTRIBUTION AU DIALOGUE SOCI	346,45 €	0,016 %	0,06 €	3000-Urssaf AT	346,45 €			2,800 %	9,70 €	9,70 €
060	D	RR CHOMAGE CSG-CRDS TAUX PLE	244,50 €	6,700 %	16,38 €	3001-Urssaf maladie	346,45 €	0,400 %	1,39 €	12,650 %	43,83 €	45,22 €
100	A	RG CAS GENERAL	346,45 €	2,800 %	9,70 €	3010-Urssaf vieillesse	346,45 €	6,900 %	23,91 €	8,550 %	29,62 €	53,53 €
100	D	RG CAS GENERAL	346,45 €	13,050 %	45,21 €	3070-Urssaf FNAL	346,45 €			0,500 %	1,73 €	1,73 €
100	P	RG CAS GENERAL	346,45 €	15,450 %	53,53 €	3075-Finan des org Prof et Synd	346,45 €			0,016 %	0,06 €	0,06 €
236	D	FNAL TOTALITE	346,45 €	0,500 %	1,73 €	3082-Réduction Générale URSSAF	-43,65 €			100,000 %	-43,65 €	-43,65 €
260	D	CSG CRDS REGIME GENERAL	340,39 €	9,700 %	33,02 €	3100-POLE EMPLOI	346,45 €			4,050 %	14,03 €	14,03 €
479	D	FORFAIT SOCIAL 8%	1,16 €	8,000 %	0,09 €	3101-Réduction Générale POLE EI	-8,04 €			100,000 %	-8,04 €	-8,04 €
496	D	COTISATIONS AGS ETT INTERIMAIF	346,45 €	0,030 %	0,10 €	3120-POLE EMPLOI FNGS	346,45 €			0,030 %	0,10 €	0,10 €
668	P	REDUCTION GENERALE ETENDUE	51,69 €	100,000 %	-51,69 €	3700-FORFAIT SOCIAL 8%	1,16 €			8,000 %	0,09 €	0,09 €
772	D	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHO	346,45 €	4,050 %	14,03 €	4100-C.S.G	340,39 €	6,800 %	23,15 €			23,15 €
						4150-CSG / Intemp+ChomPart	244,50 €	3,800 %	9,29 €			9,29 €
						5100-C.S.G 2.9 %	340,39 €	2,900 %	9,87 €			9,87 €
						5140-CSG / Intemp+ChomPart	244,50 €	2,900 %	7,09 €			7,09 €
							<b>122,16 €</b>					
											<b>74,70 €</b>	<b>47,47 €</b>
												<b>122,17 €</b>

## Etat des marges :

Dans votre état des marges le montant sera noté dans la colonne Non imposable.

Hrs Trav	Hrs Fact	Brut réel	IFM réelles	ICCP réelles	Brut appliqué Réel	Non imposable	Cot. Pat. Montant appliqué	Réduction Générale URP	Total Payé
28,00	28,00	346,45	28,63	31,50	346,45	248,85	136,84	63,61	668,53

## Cas particulier Alsace Moselle voir [Chômage Partiel – Spécifique Alsace Moselle](#)